

Madame la Présidente,
Monsieur le Premier Ministre,
Chers Collègues,

6.7%.

Ce lundi, la Banque Nationale a présenté ses prévisions économiques et ce chiffre de 6.7% représente le recul de notre PIB pour 2020. Pour le gouverneur de la BNB, il s'agit du choc le plus important depuis la seconde guerre mondiale.

Au début, on tablait sur une baisse de 10 % à 12% du PIB, mais les mesures prises par le gouvernement de Sophie Wilmès, comme le chômage temporaire, l'extension du droit passerelle, les politiques monétaires adaptées ont permis d'amortir partiellement le choc. Il reste ravageur néanmoins, pour notre économie et pour l'emploi. D'ici 2021, la BNB estime que 100.000 emplois pourraient être perdus et qu'il faudra du temps pour que la courbe du chômage retrouve son niveau d'avant la crise.

L'avenir est toujours incertain, mais personne ne peut aujourd'hui se targuer de comprendre, et surtout d'anticiper, la maladie dans sa globalité.

Les mesures sanitaires qui ont dû être prises impactent directement et durement notre économie et nos concitoyens, tant économiquement, que moralement et psychologiquement, notamment parce qu'éloignés des êtres chers, et limités dans leur liberté.

Notre lutte collective, et les efforts budgétaires, visent à assurer la relance demain, par un investissement dans notre économie et dans nos travailleurs. La BNB confirme que nous avons réussi à juguler une partie des effets économiques négatifs du coronavirus. L'arrivée des vaccins devrait permettre un retour à une activité normale et donc à une reprise économique. Mais cela suppose attention et accompagnement.

C'est tout le sens du premier budget déposé par notre gouvernement.

Le gouvernement a fait le choix d'une trajectoire budgétaire qui assurera la viabilité de nos finances publiques. Il nous faut, à nouveau, maîtriser dette et déficit. Les marges sont étroites. Même si, comme l'a dit la Cour des comptes, la nature de notre dette, ses fondamentaux, sont bons, il nous faut continuer à la maîtriser. Dans ce cadre, nous soutenons la volonté d'atteindre un effort budgétaire annuel fixe de 0,2% par an et à partir de 2022, un effort budgétaire variable du même ordre, et conditionné au retour de la croissance. En 2021, une partie de cet effort portera sur les administrations fédérales.

Dans cette optique, le Gouvernement a posé un choix fort : responsabiliser nos administrations, les mieux à mêmes de rationaliser leurs dépenses. Un retour à l'équilibre budgétaire passera également par un relèvement du taux d'emploi. Ce relèvement entamé sous la précédente législature doit se poursuivre. L'objectif est toujours le même. La meilleure façon d'améliorer nos recettes est d'augmenter le nombre de personnes au travail, car cela élargit la base de ceux qui contribuent à la solidarité. Parce que pour nous, il n'est pas question de promulguer de nouvelles taxes au risque d'augmenter le poids de nos finances publiques sur les épaules des classes moyennes. C'est la volonté du nouveau gouvernement.

Dans la situation actuelle, n'oublions pas non plus notre responsabilité collective. Il nous aura fallu des mois pour former un gouvernement. Ce temps précieux, durant lequel, nous nous sommes soumis au régime de crédits provisoires impacte toujours de manière importante nos finances publiques. Se retrouver face à une crise comme celle que nous vivons actuellement, devrait nous faire prendre conscience que nous ne pouvons plus gaspiller ce temps, bien trop précieux.

Je souhaiterais à présent aborder quelques-unes des mesures qui, au travers du budget, seront mises en place rapidement.

La dispense de versement de précompte professionnel pour la formation des travailleurs correspond au besoin essentiel de se former et de se renouveler en permanence. Cet incitatif fiscal, plus souple encore pour les PME permettra d'investir encore dans le capital humain.

La crise du COVID-19 a montré l'importance de soutenir les familles qui ont dû se réorganiser. Un double accompagnement est prévu pour les familles qui, par choix ou par contrainte, gardent un parent âgé à la maison, ainsi que pour les familles qui font garder leurs enfants par des professionnels. Cela permet de les accompagner dans leur équilibre entre vie de famille et vie professionnelle.

La déduction fiscale majorée pour investissement offre un avantage fiscal aux PME qui décident d'investir dans de nouveaux outils productifs, malgré la crise du COVID-19. Cela confirme la volonté du soutien à l'entrepreneuriat.

La réduction de la TVA pour la démolition et reconstruction de bâtiments sur l'ensemble du territoire belge, dans un cadre social, permettra de donner une impulsion au secteur de la construction pourvoyeur de nombreux emplois, et qui sera au cœur de la relance belge et européenne, dans le cadre de la transition énergétique et vers une économie plus durable.

Il y a aussi l'ambition du Gouvernement de réaliser une simplification de notre système fiscal. Indispensable et vitale, pour rétablir une équité fiscale.

Au-delà du soutien dans la crise, il faut, pour redéployer l'économie, un véritable **plan de relance**, ambitieux et d'envergure. C'est dans cette optique que l'UE a adopté un plan général de 750 milliards d'euros (prêts/subsides).

Le Brexit vient encore compliquer la situation.

Le Green Deal, fer de lance de la politique européenne (1/3 du budget), sera mis en œuvre, pour modifier notre économie et notre industrie. Notamment via la relocalisation de pans entiers de nos activités industrielles pour les biens de première nécessité, souvent produits en dehors de nos frontières UE.

Le changement climatique est un défi. Nous renforcerons notre action, aux côtés de l'Union Européenne, qui vise à être climatiquement neutre et durable en 2050. L'engagement politique doit devenir une obligation juridique.

Le gouvernement souhaite que les objectifs climatiques soient transposés en objectifs intermédiaires, soumis chaque année à des évaluations objectives et, il vise d'ores et déjà une amélioration

substantielle en 2030, en travaillant en tables rondes, associant la société civile, les institutions de recherche, et les différents secteurs socio-économiques.

Au-delà d'un défi, c'est une formidable opportunité de redéploiement de notre modèle économique.

Le Gouvernement appliquera une vision énergétique claire, en misant sur la garantie d'une capacité suffisante par le biais du déploiement du mécanisme de rémunération de la capacité (CRM), de la poursuite du développement de sources d'énergie renouvelables, notamment l'éolien en mer, la maîtrise de la demande énergétique et la promotion de l'innovation.

Pour notre groupe, il y a trois critères essentiels pour une politique énergétique moderne, viable et souhaitable pour notre société. Ces trois critères s'appliquent évidemment également au mix électrique belge :

- **Le prix pour les citoyens**, les entreprises. Il ne faut pas que la sortie du nucléaire et l'augmentation des sources d'énergie renouvelable impactent le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de nos entreprises.
- **La sécurité d'approvisionnement**, il faut, en tout temps et à tout moment, il y ait assez d'électricité pour faire face à la demande.
- **Et les réductions des émissions de CO2**, le respect des engagements environnementaux et climatiques, tel que l'Accord de Paris (COP 21).

Une clause de rendez-vous, fin 2021, a été fixée afin d'analyser la situation. Si le monitoring démontre un problème de sécurité d'approvisionnement, le Gouvernement prendra des mesures, tel que l'ajustement du calendrier légal de sortie du nucléaire pour une capacité de maximum 2GW (soit deux réacteurs). Toutefois, nous plaignons pour que les monitorings prévus par l'Accord de gouvernement sur l'évolution des prix de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement puissent être mis en place dès le début de l'année 2021.

Monsieur le Premier ministre, nous attendons donc un leadership politique fort de votre part, pour qu'au niveau du gouvernement fédéral, la Belgique élabore de façon unie, concertée et imaginative des pistes concrètes alliant investissements publics et privés pour construire l'économie sociale du XXI^e siècle. Les plans de relance, belge et européen, ne peuvent être uniquement curatifs, ils doivent poser les bases d'un redéploiement économique novateur et durable, avec pour cœur de cibles nos PME et nos Indépendants. La pandémie, la fermeture des commerces, de la culture, de l'horeca, les a durement touchés.

Des mesures de soutien ont été prises dès le début de la crise sanitaire par le Ministre Ducarme : renforcement et élargissement du droit passerelle, reports de paiements fiscaux et de cotisations sociales, moratoire sur les faillites, et dispositions pour l'Horeca, le secteur agricole, le commerce de détail...

Notre groupe a, de son côté, déposé un texte relatif à la procédure réorganisation judiciaire. Il est urgent, en effet, d'alléger et simplifier les procédures existantes auxquelles les entreprises en

difficulté peuvent avoir recours. D'ici la fin janvier le gouvernement fédéral travaillera sur cette modernisation de la PRJ.

Demain nous voterons également le projet de loi « dispositions diverses Justice » qui instaure un deuxième moratoire sur les faillites. Mesure saluée par l'UCM qui voit ce moratoire comme une mesure indispensable. Je partage ce constat.

En matière de compétitivité, fiscalité et de lutte contre le dumping social, des mesures seront prises pour créer des conditions de concurrence équitable entre entreprises belges et étrangères, avec les mêmes contrôles et dans le respect de la législation belge (par exemple en ce qui concerne l'e-commerce).

Dans la même philosophie, des mesures verront également le jour en ce qui concerne l'accès des PME à la protection de la propriété intellectuelle et à la lutte contre la contrefaçon.

En matière fiscale, dès 2021, J'ai déjà, évoqué le taux réduit de TVA de 6 % pour la démolition et la reconstruction de bâtiments, la déduction majorée pour investissement (25 %) prolongée pour deux ans. Et pour soutenir la solvabilité de nos entreprises, une réserve de reconstitution sera introduite. Le Gouvernement élaborera des avantages fiscaux au profit des entreprises qui octroient à leur personnel plus d'heures de formation que le nombre imposé par la réglementation.

Affaires sociales

Pour épauler les indépendants, le Ministre David Clarinval, a proposé un nouveau projet de loi visant à mettre en place un dispositif de crise du droit passerelle. Il vise à n'exclure aucun des travailleurs indépendants impactés par la crise. Et ce, quel que soit le secteur dans lequel ils sont actifs. La pluralité des profils professionnels demandait en effet une législation spécifique. Concrètement, dès le 1^{er} janvier, une aide sera apportée aux indépendants qui n'ont pas pu bénéficier précédemment ni du droit passerelle de crise 2020, ni du droit passerelle de soutien à la relance. Une mesure qui concerne, par exemple, les professions libérales, qui représentent environ 360.000 indépendants dans notre pays.

Ce projet de loi prévoit également une prestation financière pour les travailleurs indépendants qui ont été contraints d'interrompre complètement leur activité indépendante. Soit parce qu'ils sont mis en quarantaine, soit en isolement. Cette prestation financière sera proportionnelle à la durée de l'interruption

Digitalisation et simplification administrative

Un des moyens essentiels à utiliser afin de faciliter notre redéploiement économique est de déployer les nouvelles technologies. La volonté du gouvernement de mettre en place un plan global visant à améliorer l'efficacité des services publics va dans ce sens, via la simplification de la structure des services publics.

Le Secrétaire d'Etat Mathieu Michel, implémentera le projet Single Digital Gateway qui, à terme, permettra un accès facilité aux droits et obligations des citoyens et entreprises belges au sein du marché unique. Ce SDG permettra également de résoudre bon nombre de procédures en ligne,

une standardisation des informations et une intégration approfondie des systèmes au sein des différentes administrations et des différents niveaux de pouvoirs en Belgique. et ce, évidemment, dans le plus strict respect du RGPD. Cette condition est essentielle pour que le citoyen ait confiance dans le système et l'utilise.

En matière de Big Data nous soutenons la Stratégie de data public du gouvernement qui permettra, dans le respect de la vie privée des citoyens, une meilleure interopérabilité des données, entre les différentes administrations. Ces avancées seront la source d'un gain de temps conséquent pour les administrations, les entreprises et les citoyens. Il conviendra d'encadrer cette interopérabilité par une claire définition de sa finalité et de son usage. Ceci toujours afin de créer les bases de la confiance du citoyen dans le système et de respecter son droit à la vie privée dans le traitement des données à caractère personnel.

La Belgique dispose des moyens humains et matériels pour continuer de se placer à la pointe de **l'innovation technologique**. En ce sens, nous nous réjouissons de la volonté du gouvernement d'adopter une stratégie cohérente en matière d'Intelligence Artificielle. Cette technologie constituera une avancée majeure dans le développement de la société numérique. Et bien sûr, nous saluons aussi la volonté exprimée, dans l'accord de gouvernement, d'atteindre de nouveaux équilibres éthiques en matière d'IA et de robotique.

Mobilité

S'agissant de la mobilité, le grand défi de ces prochaines années sera la capacité de notre pays à transiter vers des modes de transports plus respectueux de l'environnement et nous soutenons la volonté du gouvernement d'investir dans la création de plateformes multimodales, dans le développement de cyclo-autoroutes, dans les solutions de mobilité intelligentes, ainsi que dans le développement du réseau ferroviaire et de l'offre de trains.

Au vu de l'importance de la SNCB pour nos concitoyens, nous nous associons à la volonté d'imposer des exigences de qualité strictes et contraignantes. Nous nous réjouissons également de l'exploration de la piste de l'intégration d'une expertise privée au sein de la SNCB.

Nous saluons le développement d'une vision 2040 pour le rail, qui permettra au secteur de se préparer aux évolutions auxquelles il fera face lors des prochaines décennies. Nous soutenons la volonté de faire de Bruxelles un véritable pôle ferroviaire international par le développement de connexions plus fréquentes et plus rapides vers les grandes villes d'Europe. A titre personnel et européen, la liaison Bruxelles-Luxembourg est un des fondamentaux de cette évolution.

L'ambition du gouvernement est de doubler le volume transporté par rail d'ici 2030, grâce à un plan d'actions visant à renforcer la compétitivité du fret ferroviaire. De même, existe la volonté d'améliorer le transport de marchandises, en collaboration avec les entités fédérées, par navigation intérieure.

Nous sommes confiants dans la capacité du gouvernement à faire face, malgré toute la complexité du dossier, au problème des nuisances sonores liées au trafic aérien de l'aéroport de Zaventem. Il faut un équilibre entre la quiétude, la santé des riverains et le développement harmonieux de l'aéroport. C'est une préoccupation qui dure depuis des décennies.

Nous nous réjouissons aussi de la volonté de parvenir à un objectif « zéro mort » sur les routes d'ici à 2050. L'utilisation de la voiture pour se déplacer et se rendre au travail restant indispensable pour un grand nombre de nos concitoyens.

Enfin, concernant les drones, nous souhaitons que le secteur puisse continuer à se développer en Belgique en favorisant les nouvelles technologies et les nouvelles façons de travailler, mais en tenant compte des contraintes de sécurité aérienne et de respect de la vie privée.

En ce qui concerne **les entreprises publiques et fonction publique** Nous pensons que les entreprises publiques ont un grand rôle à jouer dans le cadre du rayonnement économique de notre pays, c'est pourquoi nous soutenons la volonté du gouvernement de faire des Entreprises publiques autonomes, des structures exemplaires, en termes de dialogue social, de formation continue ou encore durabilité et de diversité.

Proximus doit continuer à être un acteur important du développement des télécommunications et du numérique, c'est pourquoi nous la soutenons dans son rôle primordial de développement du réseau fibre optique qui permettra à nos citoyens et nos entreprises de bénéficier d'une excellente couverture réseaux, indispensable.

La 5G est également un chantier primordial dans le développement de notre économie numérique et Le gouvernement devra assurer les conditions nécessaires pour créer l'adhésion des parties prenantes mais aussi des citoyens. De trop nombreuses rumeurs et fausses informations circulent. S'il faut entendre les craintes, il convient de rassurer avec des études scientifiques fiables et un discours clair.

La crise a également démontré l'attrait toujours plus important pour l'e-commerce. Dans ce cadre, la transformation numérique et écologique de Bpost doit lui permettre de se maintenir comme acteur essentiel du marché de livraison.

Nous félicitons le gouvernement de vouloir faire de la fonction publique, un véritable miroir de notre société, et nous soutenons la volonté de la Ministre De Sutter d'atteindre et d'intégrer les groupes minoritaires. La réduction de l'écart-salarial entre les genres et les problématiques du « plafond de verre » sont pour nous des points primordiaux d'attention et les entreprises publiques et la fonction publique, se doivent d'être des exemples dans ce domaine.

En Agriculture La Belgique de demain devra nécessairement se baser sur une politique agricole ambitieuse et pérenne, pour répondre à une série de défis majeurs comme l'offre d'une nourriture de qualité, saine et respectant les normes, en quantité suffisante, à prix abordable pour l'ensemble des consommateurs, ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité, le bien-être animal, tout en veillant à ce que les revenus perçus par les agriculteurs soient suffisamment rémunérateurs, notamment via une protection contre toute concurrence déloyale causée par un manque de respect des normes sanitaires.

A cette fin, le NAPAN se conformera à la stratégie de l'UE « farm to fork » dont l'une des actions est l'adoption d'un système harmonisé d'étiquetage nutritionnel, afin de faciliter des choix plus sains de consommation alimentaire. L'élaboration de ce plan se fera en collaboration avec les régions et par l'intermédiaire d'une large consultation du secteur.

En matière de santé animale, il conviendra de soutenir la présence sur le terrain des vétérinaires, en suffisance, avec une revalorisation de cette profession indispensable, dans la chaîne.

Sur le plan de la défense, les débats approfondis en Commission de la Défense ont démontré l'importance de la continuité sur ces dossiers et de la poursuite du plan stratégique et la loi de programmation militaire.

La Ministre de la Défense doit s'imprégner des balises contenues dans l'accord de Gouvernement. Elle doit se battre pour que la trajectoire budgétaire – 1,24% du PIB en 2024 – soit respectée, et doit apporter sa touche personnelle pour assurer le succès de 2 dossiers clés :

- le recrutement d'une nouvelle génération de militaires, 10.000 sur 4 ans.
- le soutien à notre industrie de défense qui représente plus de 15.000 emplois, dont des techniciens pointus et des ingénieurs chevronnés. Industrie qui doit répondre à une concurrence féroce d'Alliés ou de rivaux stratégiques.

Le MR soutient pleinement la Ministre de la Défense, dans un esprit d'exigence et de détermination.

Sur le plan de la sécurité intérieure, les services de sécurité, de renseignements et la justice seront refinancés et modernisés par des investissements dans les ressources humaines, l'informatisation et les bâtiments.

Le recrutement de 1600 policiers par an et la réforme de la formation pour les policiers, afin de réduire le délai entre candidature et engagement effectif, sont une demande de longue date des syndicats de Police. Nous entendons y répondre.

La sécurité personnelle des agents et des secouristes sera mieux assurée. Les violences envers la police et les secouristes seront fermement et rapidement combattues par une politique de tolérance zéro.

La crise du Covid ne doit pas non plus nous faire perdre de vue une autre menace, celle du **terrorisme** qui secoue encore régulièrement les pays de l'UE.

Un axe à développer réside dans la lutte contre son financement par le gel des avoirs financiers et des ressources économiques des personnes et des entités, qui participent à des délits terroristes. Un autre axe est de lutter contre la radicalisation.

Asile et migration

Tout demandeur d'asile ou titulaire d'un droit de séjour, doit être aidé et informé d'une manière transparente et obtenir rapidement (en principe dans un délai de six mois en ce qui concerne l'asile) une réponse définitive.

Le gouvernement prévoira les moyens nécessaires pour rencontrer une capacité suffisante pour le rapatriement des personnes en séjour illégal, dans de bonnes conditions de vie. Le master plan sera amélioré tout en respectant le timing de telle sorte que les besoins soient rencontrés.

Les nouvelles places en centre fermé seront occupées prioritairement par des personnes ayant commis des infractions, constituant un danger pour l'ordre public ou occasionnant des nuisances. Des mineurs ne peuvent pas être détenus en centre fermé.

L'application uniforme de la réglementation, en ce compris le contrôle du respect des conditions de regroupement familial, sera garantie et organisée plus efficacement. Le rôle des communes dans la procédure sera clarifié et les moyens nécessaires seront dégagés pour leur offrir l'appui adéquat, en vue notamment de créer une plate-forme, afin que l'Office des Étrangers et les administrations communales, puissent échanger des données d'une manière plus sûre et plus traçable.

Les conditions de regroupement familial seront évaluées à la lumière de la législation des pays voisins et revues, sur cette base, si nécessaire, afin de les rendre plus cohérentes. En collaboration avec les entités fédérées, l'intégration des personnes qui s'établissent en Belgique dans le cadre du regroupement familial, sera intensifiée, notamment par l'apprentissage d'une des langues de la région de séjour et par l'intensification de leur formation professionnelle. Il s'agit de faciliter l'intégration des intéressés tant au sein de la société que du marché du travail.

Affaires étrangères

Le respect des droits humains n'a pas de frontière. Notre Ministre, Sophie Wilmès a défendu la position de notre pays lors d'une réunion des Ministres européens des Affaires étrangères, lors de laquelle il a été décidé d'un nouveau régime de sanctions européennes qui permettra à l'Union de veiller au respect des droits humains partout dans le monde, en imposant des sanctions à des acteurs, étatiques ou non, des personnes morales ou physiques, qui se rendraient responsables de violations graves des droits humains.

Ces faits pourront dorénavant entraîner une interdiction d'entrée sur le territoire européen ou un gel des avoirs. Comme l'a rappelé Sophie Wilmès, la défense des valeurs qui sont aux fondements du projet européen doit guider l'UE. Le respect et la promotion de ces valeurs nous définissent. Ces valeurs qui sont inscrites dans nos traités fondateurs et qui font notre singularité sur la scène internationale.

C'est pour cette raison que notre pays est à la base de la mise en place le système de peer review intra-européen en ce qui concerne l'État de droit.

S'agissant de la justice, tout le monde reconnaît le caractère ambitieux des notes d'orientation et de politique générale de notre nouveau ministre de la justice. Il a su, dans un très court laps de temps, écouter un grand nombre d'acteurs de la justice et se faire une idée de leurs attentes, ainsi que de celles des justiciables.

Le financement de la justice était un enjeu important des dernières élections législatives. Quasi tous les partis, qu'ils fassent aujourd'hui partie de la majorité ou de l'opposition, s'étaient engagés à la revaloriser.

Si une économie générale de 0.89 % sur les crédits de personnel et de fonctionnement est appliquée au budget de la justice, un budget supplémentaire de 125 millions est prévu pour 2021. Il sera ventilé après discussion en commission de la justice. Le rendez-vous est pris, nous serons attentifs.

Il faut s'assurer que le personnel judiciaire, des magistrats aux greffiers en passant par les agents pénitentiaires, soit en nombre suffisant, travaille dans des conditions correctes, bénéficie d'une formation adéquate. Comme vous l'avez avancé dans votre note d'orientation : la justice doit redevenir un employeur attractif.

Ensuite ? il faut assurer une meilleure efficacité de l'ensemble de la chaîne pénale: - La recherche des infractions, avec la nécessité d'engager des magistrats, des enquêteurs spécialisés dans les technologies de l'information, spécialisés en matière de criminalité organisée ou financière.

- Une réponse immédiate à l'infraction, avec la nécessité d'investir, par ex, dans la procédure accélérée, dans les chambres de traitement de la toxicomanie.

- L'effectivité de la sanction, quelle qu'elle soit, avec la nécessité d'investir, par ex dans le crossborder ou dans les juges d'application des peines.

- Assurer la réinsertion, clé pour éviter la récidive, ce qui passe par différentes pistes :

* investir dans des bâtiments permettant des conditions de détention dignes, investir dans des maisons de transition, ainsi que la nouvelle piste préconisée : les maisons de détention, permettant une détention adaptée. Je ne doute pas que la collaboration avec le secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments sera productive.

* investir dans la mise en place du plan de détention, dès l'incarcération.

Enfin, il est indéniable que l'informatisation de la justice est un retour sur investissement considérable. Il est nécessaire que le travail commencé sous les précédentes législatures se poursuive assidument et que des avancées significatives soient réalisées dans ce domaine qui est transversal.

Je terminerai mon intervention par le chapitre le plus important, car il a été au cœur de cette année 2020, je parle bien évidemment de **la santé publique**.

Le personnel soignant dans son ensemble a été exemplaire dans sa gestion de la crise et il faut pouvoir entendre ses demandes, pour une santé publique plus efficace et capable de répondre aux défis futurs.

A cette fin, les soins de première ligne, en ce compris les pharmaciens, seront renforcés. Ils sont les gardiens et les coachs de notre système. Nous encouragerons les éléments qui favorisent la coopération, la prévention et les actions ciblées. Nous nous engageons également en faveur de soins intégrés pour les malades chroniques, afin de parvenir à un plan interfédéral ambitieux.

Une autre réforme importante à mener, à nos yeux, concerne la révision de la nomenclature qui ne tient plus tout à fait compte de la réalité du terrain. Il faut la simplifier, la rendre plus lisible et l'actualiser.

Il faut redonner du temps de consultation, grâce des procédures administratives plus simples, pour permettre de dispenser des soins efficaces.

Le rôle du pharmacien a également évolué vers un modèle de dispensation qualitative et de services à valeur ajoutée pour les patients. Il est fondamental de valoriser ce métier essentiel de notre système de santé.

Un nouveau pacte sera conclu avec le secteur pharmaceutique. Outre l'innovation, l'accessibilité, la déontologie et la lutte contre les pénuries, il consacra la responsabilité budgétaire du secteur dans le prix des médicaments, afin notamment d'affecter un pourcentage de ce budget au remboursement des médicaments innovants. Il importera, en parallèle, de poursuivre l'information et la sensibilisation du corps médical sur son rôle dans la prescription des médicaments, notamment antibiotiques.

La réforme du financement des hôpitaux sera poursuivie, pour le rendre plus simple et transparent. La croissance des suppléments d'honoraires sera régulée, stabilisée et ensuite diminuée.

La continuité et l'intégration des soins entre les différentes structures seront encouragées afin de d'améliorer la prise en charge des malades chroniques. La conversion des lits d'hôpitaux en structures intermédiaires, ainsi que le renforcement des soins ambulatoires, seront facilités. Enfin, le paysage hospitalier sera consolidé sur la base de réseaux, notamment en centralisant les soins les plus complexes/techniques tout en assurant la proximité des soins de base et de revalidation.

Soutenir le développement des réseaux est indispensables pour le paysage hospitalier de demain, et pour des soins de qualité, abordables et accessibles. Ces réseaux permettront de développer une expertise spécifique afin de prendre en charge les patients de manière la plus optimale possible.

Nous développerons les soins de santé mentale (SSM) avec une priorité sur des soins très accessibles, en ambulatoire, et axés sur la communauté, des soins qui viennent à ceux qui en ont besoin.

Compte tenu de ce que nous avons appris de la crise du COVID, des investissements sont et seront débloqués et des réformes qualitatives sont lancées. Des synergies seront lancées avec les réformes déjà engagées dans les hôpitaux, les soins intégrés pour les patients ayant des besoins de soins complexes, etc.

Le gouvernement veillera non seulement à un financement structurel suffisant et solidaire de nos soins de santé, mais aussi à renforcer leur qualité et leur efficacité, sur la base des faits scientifiques et des besoins des patients.

Les dépenses en matière de santé revêtent un caractère particulier, car les ressources sont limitées. Elles imposent des choix et des priorisations, alors qu' à l'inverse, les besoins sont quant à eux presque illimités et importants.

L'objectif budgétaire sera donc adapté : La norme de croissance réelle est actuellement fixée dans l'article 40 de la loi à 1,5% par rapport à l'objectif budgétaire annuel global de l'année précédente.

Pour l'année 2021, l'objectif budgétaire annuel global sera fixé à 30 milliards d'euros. Ce montant correspond aux estimations techniques de l'INAMI. La norme de croissance légale est fixée à 2,5% à partir de l'année 2022, pour financer l'effet volume de la demande mais aussi permettre de nouvelles initiatives de soins.

En ce qui concerne les honoraires et les suppléments d'honoraires appliqués dans les hôpitaux, nous sommes persuadés qu'une réforme permettra de garantir l'accessibilité des soins, de renforcer la transparence et d'assurer le financement des hôpitaux.

Concernant les organismes assureurs, il est nécessaire de continuer à réfléchir à leur mode de fonctionnement pour leur permettre de jouer un rôle plus important, grâce notamment aux nouvelles technologies.

Il va de soi que ces réformes ne peuvent être réalisées, sans le soutien d'administrations efficaces et motivées. Les administrations fédérales de santé poursuivront leurs efforts en matière d'optimisation de leur gestion interne

Après cette année 2020 fort mouvementée, comme le disait Saint-Exupéry, « l'avenir, il ne s'agit pas tant de le prévoir que de le rendre possible ».

Notre gouvernement, s'il est hétéroclite n'en n'est pas disparate, les visions s'enrichissent l'une l'autre, et le bon état d'esprit constructif, empathique et inclusif nous permet d'aborder, avec détermination, un avenir plein de promesses, qu'il faut s'atteler à concrétiser dès aujourd'hui. Nous pouvons transformer l'adversité actuelle en opportunité pour demain.

BP